

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL .68 / 2020

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt le Lundi 14 Décembre ,

En exercice : 27

De Présents : 26

De votants : 27

ses

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

. Etaient présents :

M. ADAM Stéphane -M. AIGUESPARSE Cédric-M. BENEDETTO Nicolas-Mme BOUCHER Julie-Mme BOULANGER Tamara-M. CAMARA Célestin-Mme DEZ Marylène-M. FERRARI Fabien-Mme GACNIK Marie-France-M. HERAUD Jean-François-M. HURET David-Mme LECUREUX Aurore-Mme NICODEMO Mélissia-Mme OLIBE Carole-M. ROSSI Patrick-M. SANTONI Jean-Mme SCOTTO Fabienne-Mme PRUNET Sophie-M. TASSY Jacques-Mme THIERRY Martine-Mme TROISI Valérie-Mme YZQUIERDO Laurence-M. SEIGNOBOS Jean-Luc-Mme DUPONT Karine-Mme AURIOL Anne

Procurations : M. FRELIER Laurent donne procuration à M. SANTONI Jean-.

. Etaient absents excusés- néant.

Délibération portant adoption de la décision modificative de crédits n°01 au budget primitif 2020 de l'Assainissement.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme BOUCHER Julie ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Vu le CGCT ,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire sur la nécessité de réaliser une décision modificative de crédits n°01 au budget primitif 2020 de l'Assainissement de la façon suivante :

Fonctionnement- dépenses	Fonctionnement-recettes
Chap.042 :	
Art.6811 : amortissement : + 481,16 €	

Chap.022 : dépenses imprévues : - 481,16 €	
Investissement -dépenses	Investissement -recettes
Chap.041 : Art.2762 : + 1 358 € Chap.020 : dépenses imprévues : - 1 358 € Chap.23 : construction : + 481.16 €	Chap.040 : Art.28138 : 481,16 € Chap.041 : Art.21532 : 1 358 €

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de délibérer.

Le Conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après délibérations décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative de crédits n°01 au budget primitif 2020 de l'Assainissement telle que proposée ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

BRUN Fernand
Maire de PIGNANS

